

Mirande centre de vaccination

Lundi les premières vaccination



Mirande centre de vaccination

Dès ce lundi 18 janvier, un centre de vaccination sera opérationnel à Mirande.

Situé place de la halle, il jouxte la maison de santé. Il s'agit des anciens locaux de la Trésorerie. Il sera ouvert chaque lundi de 9h à 12h et de 14h à 17h. **Les vaccinations s'effectueront uniquement sur rendez-vous** Les personnes répondant aux conditions fixées par le gouvernement et souhaitant être vaccinées doivent préalablement se faire inscrire en contactant le numéro vert départemental **0 800 72 32 32**. (appel gratuit) du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30. Problème de coordination ? Le site gouvernemental santé.fr, lui, donne un numéro régional 0 809 54 19 19. Les deux numéros semblent ce vendredi après midi à saturation avec de longues minutes d'attente. Inutile de téléphoner aux mairies, aux com-com ou à l'hôpital. Ces structures n'ont aucune possibilité de donner un rendez-vous.

Sur place tout est aujourd'hui prêt grâce à la mobilisation de nombreux intervenants précisait le maire Patrick Fanton qui soulignait la chance qu'avait Mirande de disposer d'une structure parfaitement adaptée et adaptable à une telle opération. Plusieurs salles, une vaste salle d'attente, une circulation aisée etc. Sur place en roulement trois médecins dont lui-même seront disponibles ainsi que trois infirmières en permanence. L'une d'elles étant chargée tout spécialement de la préparation du vaccin; "une opération minutieuse, plus délicate que pour les formules de vaccination traditionnelles" La logistique nécessaire est déployée car les opérations de vaccination nécessitent aussi un important suivi administratif.

Une visite préalable du centre de vaccination a été effectuée en présence de la sous-préfète, des responsables et élus départementaux, des responsables, des services impliqués dans l'opération comme le SDIS32 chargé de la distribution des vaccins pour conforter le choix des lieux et le mode opératoire. Tout étant opérationnel et fonctionnel. C'est à la fois un honneur d'être le premier centre de vaccination du département grâce à cette structure mais aussi une forte responsabilité d'essayer en quelques sortes les plâtres laissait entendre le maire de Mirande.

Cette possibilité de vaccination à Mirande concerne les habitants de la sous-préfecture mais aussi la population des communautés de communes de Cœur d'Astarac, Val de Gers et Astarac Arros en Gascogne. .

Des places de parking à proximité seront réservées aux patients. Se munir de sa carte vitale, porter le masque et respecter les gestes barrières.

Il est prévu de recevoir chaque lundi 120 patients.

Le "Docteur" Patrick Fanton conseil d'effectuer la visite préalable obligatoire auprès de son médecin traitant. Toutefois celle-ci pourra être assurée sur place par l'un des médecins présents après avoir rempli un formulaire de renseignement et subi éventuellement un examen complémentaire.

Cette possibilité de vaccination s'adresse outre les personnes âgées de plus de 75 ans

- aux soignants libéraux de plus de 50 ans et à risques,
- aux aides à domicile âgées de plus de 50 ans et à risques, travaillant auprès de personnes âgées ou handicapées,
- aux personnes ayant une pathologie qui les expose à un très haut risque face à la Covid-19, c'est à dire les patients : - atteints de cancer et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie - atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés - transplantés d'organes solides - transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques - atteints de poly-pathologies chroniques, selon le critère suivant : au moins deux insuffisances d'organes - atteints de certaines maladies rares (voir liste sur le site du ministère de la santé) - atteints de trisomie 21. qui doivent bien entendu également prendre rendez-vous.



photo JD Fournet



photo JD Fournet



photo JD Fournet



photo JD Fournet



photo JD Fournet